



# ASSOCIATION SYNDICALE DES DIGUES ET MARAIS DE DOL

## TAXE 2024

### MÉMENTO

#### Qu'est-ce que les Dignes et Marais ?

C'est une Association Syndicale Autorisée des propriétaires qui existe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### Pour qui ?

L'association concerne toutes les personnes propriétaires de maison et/ou de terres situées dans le périmètre de l'association dit « l'enclave ».

#### Pourquoi ?

L'association a pour but d'aménager, entretenir et gérer les ouvrages de vannage et le réseau hydraulique composé de cours d'eau, biez et canaux permettant de limiter dans le temps l'inondation des 12 000 hectares de terrains situés à l'intérieur de cette enclave.

#### Qu'est-ce l'enclave ?

Le territoire des terrains submersibles est réparti sur 22 communes. Il regroupe environ 6 500 propriétaires sur 12 000 ha. Le réseau hydraulique de 352 km de canaux et fossés permet l'évacuation des eaux du marais vers la mer. La topographie est plate avec une dénivellation de 3 à 4 m, sur une distance moyenne de 6 à 7 km vers l'intérieur des terres, soit une pente d'environ 0.06%. L'évacuation à la mer s'effectue au moyen de 7 exutoires principaux : 4 au Vivier-Sur-Mer et 3 à St-Benoît-Des-Ondes. La Digue de la Duchesse Anne, longue de 31 km (17 km dans sa partie littorale, des nielles à la Chapelle Sainte-Anne, et 14 km dans sa partie terrestre, de la Chapelle Saint-Anne au Couesnon) est avant tout un ouvrage de défense contre la mer.

### VENEZ DÉCOUVRIR LE MARAIS DE DOL :

Inscrivez-vous dès aujourd'hui à la **première randonnée** organisée par l'Asa des Dignes et Marais auprès d'Aurore via le site internet, par mail ou par téléphone. Une participation de 5 euros est demandée pour couvrir les frais du ravitaillement et du pot déjeunatoire.

**RANDONNÉE le SAMEDI 20 AVRIL 2024 départ à 9h00 au siège de l'association au 2 Le Croisé Join 35120 Mont-Dol.**

Nous vous proposons de scanner le QR Code afin de découvrir le site internet, les informations et le bulletin d'inscription.



### PRÉSENTATION DU SML – Pour la Digue Duchesse Anne

Sur le marais de Dol, le Syndicat Mixte du Littoral de la Baie du Mont Saint-Michel exerce la compétence GEMAPI, uniquement pour la partie "submersion marine". Il est chargé de la gestion administrative et des gros travaux de la digue de la Duchesse Anne (en lien avec la DREAL). L'ASA reste responsable de son entretien courant. Dès 2024, des actions d'amélioration de la connaissance et de la prévision des inondations seront mises en place, dont des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti.

### MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

Pour l'objectif d'une mise en place partielle en 2025 et totale en 2026, vous pouvez dès à présent **nous transmettre votre RIB** accompagné de vos coordonnées postale, téléphonique et mail à jour. Vous recevrez par la suite le bordereau de mandat de Prélèvement à signer et à nous retourner.

**2 LE CROISE JOIN – 35120 MONT-DOL-E-mail : [bureau@diguesetmarais.com](mailto:bureau@diguesetmarais.com)**

**Tél : 02 99 48 36 33**